



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 2022_17302_0044

A Marseille, le 03/05/2022

Mairie des 4^e et 5^e arrondissements

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Réception d'une question électronique – Consultation N°2022_17302_044 - Réalisation de vidéos et films événementiels, promotionnels et institutionnels pour la mairie des 4^e et 5^e arrondissements

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question posée le 28/04/2022 :

Pouvez-vous nous préciser l'objectif des ateliers de co-construction des vidéos?

S'agit-il de collecter les besoins auprès des usagers, habitants de façon dynamique afin de pouvoir dans un second temps rédiger le scénario/storyboard ?

Ou s'agit-il de co-construire le scénario avec les participants pendant l'atelier?

Réponse transmise le 03/05/2022 :

Bonjour,

A partir d'un public cible, il s'agit d' identifier le contenu et valider le story board d'une vidéo afin qu'elle réponde effectivement aux interrogations et besoins d'informations du public"

Bien cordialement,

Question posée le 29/04/2022 :

Bonjour ,Tournage Drone: Le forfait 10 plans, les images seront effectués sur le même site de prise de vue ?
Ou est ce un forfait 10 lieux ?

Réponse transmise le 03/05/2022 :

Bonjour,

Il s'agit d'un forfait 10 plans sur un seul événement - avec un seul déplacement des équipes et du matériel.
Bien cordialement,

Question posée le 29/04/2022 :

Concernant les ateliers, la partie organisation (invitation, réception) et à a la charge la mairie, le prestataire intervient uniquement en tant que consultant lors de cette réunion ?

Réponse transmise le 03/05/2022 :

Bonjour,

Comme indiqué lors d'une précédente question, la responsabilité de l'organisation de ces ateliers incombe effectivement à la mairie.

Bien cordialement,
